NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2022

Partie 1 : Budget Principal

I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.
La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget a été voté le 11 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif est un acte de prévisions qui récapitule les dépenses et les recettes de l'exercice à venir. En cours d'année, des budgets supplémentaires ou Décisions Modificatives sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution.
De plus, des budgets annexes retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Pierre-Buffière a en gestion les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement.

Un budget est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme l'Etat (DETR), le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

La population de la commune au 1er janvier 2022 est de 1 169 habitants.

Accusé de réception en préfecture
087-218711901-20220411-BP01-2022-BF
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

II - Priorités du budget primitif 2022

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.
La commune poursuit une politique d'investissement avec un programme structurant (construction maison médicale).

III – Détail des sections

1- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 292 362.20 €

1.1 – Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2022, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation en €
013- Atténuations de charges	25 032 €	9 000 €	- 16 032 €
70- Produits des services	59 980 €	68 800 €	8 820 €
73- Impôts et taxes	591 441 €	607 577 €	16 136 €
74- Dotations et participations	230 697€	247 394 €	16 697 €
75- Autres produits de gestion courante	64 300 €	56 300 €	- 8 000 €
77- Produits exceptionnels	500 €	1 000 €	500 €
042- Opérations d'ordre	88 703 €	88 03 €	0 €
Résultat reporté	0 €	213 588.20 €	213 588.20 €
TOTAL	**1 060 653 €**	**1 292 362.20 €**	**231 709.20 €**

Accusé de réception en préfecture
087-218711901-20220411-BP01-2022-BF
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

1.2– Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2022, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	Variation en €
011 – Charges à caractère général	328 000 €	390 350 €	62 350 €
012 – Charges de personnel	546 100 €	624 173.45 €	78 073.45 €
65 – Autres charges de gestion courante	83 512 €	107 217 €	23 705 €
66 – Charges financières	10 000 €	6 000 €	- 4 000 €
67 – Charges exceptionnelles	1 500 €	2 500 €	1 000 €
042 – Opération d'ordre	91 541 €	91 541 €	0 €
014 -Atténuation de produits	0 €	200 €	200 €
68 – Dotations aux amortissements et provisions	0 €	5 373 €	5 373 €
023 – Virement à la section d'investissement	0 €	65 007.75 €	65 007.75 €
TOTAL	**1 060 653 €**	**1 292 362.20 €**	231 709.20 €

2- Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 591 280 .26 €

2.1 – Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2022, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022
024 – Cessions d'immobilisation	1 000 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	300 000 €
45 – Comptabilité distincte rattachée	5 073 €

Accusé de réception en préfecture
087-218711901-20220411-BP01-2022-BF
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

021 – Virement section de fonctionnement	65 007.75 €
040 – Opérations d'ordre	91 541 €
001 – Solde positif reporté	128 658.51 €
TOTAL	**591 280.26 €**

Les recettes prévisionnelles sont constituées par :

- Le FCTVA qui est estimé à 300 000 €
- Les recettes d'amortissement pour 91 541 €
- Le résultat 2021 reporté pour 128 658.51 €

2.2 – Dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2022, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2022
20 – Immobilisations incorporelles	4 000 €
21 – Immobilisations corporelles	109 124 €
23 – Immobilisations en cours	210 247 €
16 – Emprunts	58 500 €
040- Opération d'ordre	88 703 €
45- Comptabilité distincte rattachée	5 073 €
RAR	115 633.26 €
TOTAL	**591 280.26 €**

Les principaux projets de l'année 2022 sont :

- La construction de la maison médicale – frais architecte et études (247 122 €)
- La réfection du terrain de foot (11 337.50 €)
- La construction de la caserne des pompiers – assistant à maitrise d'ouvrage et frais annexes (17 063 €)
- Achat outillage service technique (27 819 €)
- Clôture terrain stabilisé (7 344 €)
- Eclairage descente parking école (4 620 €)

Accusé de réception en préfecture
087-218711901-20220411-BP01-2022-BF
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

- Mise en conformité du parafoudre de l'église (8 000 €)
- Acquisition terrain pour parking aménagement du centre bourg (6 000 €)
- Acquisition logiciel suite fermeture service de l'ATEC (4 000 €)
- Achat maison procédure abandon manifeste (20 000 €)
- Mobilier école (5 036 €)
- Mise en conformité des ERP (8 000 €)
- Réfection chemins (5 976 €)

IV - Etat de la dette

En 2019, un emprunt de 260 000 € et un emprunt relais TVA de 379 000 € ont été contractés pour financer la construction de l'école. Au 1er janvier 2022, la dette restant à courir s'élève à la somme de 592 980.36 €.

V - Taux d'imposition

La commune n'avait pas augmenté les taux d'imposition depuis 2017.
Pour l'année 2022, il a été décidé d'augmenter les taux d'imposition de 2%.
Les taux seront les suivants pour l'année 2022 :
Taxe Foncière (bâti) : 38.31 %
Taxe foncière (non bâti) : 47.42 %

Partie 2 : Budget annexe / Assainissement

La section d'exploitation du budget assainissement s'équilibre à la somme de 123 944.32 €.
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 173 553.41€.

Le Maire,

Stéphane PATIER

Accusé de réception en préfecture
087-218711901-20220411-BP01-2022-BF
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022